

**Décisions du Conseil général soumises au droit de référendum facultatif**

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg informe que les décisions ci-après, prises par le Conseil général les 12 et 13 décembre 2011, peuvent faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, ainsi qu'aux articles 137, 143 et 144 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques.

**Budget des investissements 2012 de la Commune et des Services industriels**

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 9, du 15 novembre 2011;
- le rapport de la Commission financière ;

arrête :

Article premier

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I et II, se montant à 46'409'000 francs est adopté; il se présente de la façon suivante :
  - Catégorie I (déjà décidés) : Fr. 33'929'000,--
  - Catégorie II (désignés ci-dessous, article 2) : Fr. 12'480'000,--
2. Le budget des investissements des Services industriels, catégorie II, se montant à 500'000 francs, est adopté.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

A. Commune de Fribourg

1. 110.506.05 Remplacement du système de timbrage et des badges Fr. 150'000,--  
Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
2. 420.506.23 PPS – extension du réseau des bornes hydrantes Fr. 100'000,--  
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
3. 420.506.24 Achats nouvelles tenues "feu" Fr. 155'000,--

		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
4.	430.501.03	<u>Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux roues, transports publics</u>	Fr.	100'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
5.	430.506.12	<u>Système de prêt de vélos</u>	Fr.	100'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
6.	520.501.98	<u>Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare</u>	Fr.	800'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
7.	520.506.11	<u>Véhicules / remplacements</u>	Fr.	645'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
8.	523.501.01	<u>Eclairage public renouvellement (subventions Groupe E déduites)</u>	Fr.	500'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
9.	531.501.08	<u>Décharge de Châtillon étape 4</u>	Fr.	3'500'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
10.	532.501.41	<u>Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement</u>	Fr.	2'500'000,--
		Ces travaux seront financés par la taxe de raccordement.		
11.	532.506.03	<u>Station d'épuration / renouvellement d'installations</u>	Fr.	1'500'000,--
		Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées.		
12.	611.503.13	<u>Sécurité nouvelles normes incendies, électricité</u>	Fr.	100'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
13.	612.503.82	<u>CO Jolimont : réfection des façades</u>	Fr.	75'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
14.	612.503.86	<u>Ecole du Schoenberg : rénovation énergétique et sécuritaire des façades halles de gym</u>	Fr.	550'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

15.	612.503.87	<u>Transformation école du Bourg, de l'Auge, de la Neuveville et du Jura (enfantine 3) nouvelles classes EE</u>	Fr.	400'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
16.	613.503.30	<u>Kiosque place Georges-Python : réfection des façades en pierre naturelle</u>	Fr.	70'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
17.	614.503.00	<u>Voirie : création de vestiaires et douches pour les employés</u>	Fr.	70'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
18.	618.503.31	<u>Espace Jean Tinguely : climatisation</u>	Fr.	75'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
19.	620.501.16	<u>Au fil de la Sarine (nature en ville)</u>	Fr.	50'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
20.	620.501.19	<u>Espaces publics/routiers études et aménagements</u>	Fr.	50'000,--
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
21.	620.501.20	<u>Révision du PAL concept Agglo</u>	Fr.	150'000,--
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
22.	620.501.21	<u>Revitalisation Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études</u>	Fr.	100'000,--
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
23.	621.506.10	<u>Parcs et Promenades – Cimetière – Véhicules / Remplacement</u>	Fr.	150'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
24.	622.501.00	<u>Assainissement réseau d'eau potable pour serres, allées du cimetière</u>	Fr.	80'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
25.	700.506.33	<u>Remplacement des serveurs IBM et licences VMWare</u>	Fr.	250'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
26.	700.506.34	<u>Remplacement des appareils téléphoniques et modification des infrastructures dans les écoles</u>	Fr.	100'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

27. 900.503.08 Assainissement réseau d'eau selon exigences des SI Fr. 60'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

28. 900.506.03 Changement mâts d'éclairage : terrains de sport Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

B. Services industriels

1. Abaissement pression Basse-Ville, 5 chambres de réducteurs Fr. 500'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2012, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour 25'180'000 francs qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2012.

Fribourg, le 13 décembre 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Oliver COLLAUD

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André PILLONEL"

\*\*\*\*\*

Le nombre requis de signatures est de **2'435**, soit le dixième des électeurs inscrits.

Chaque liste de signatures doit contenir la demande de référendum, la date à compter de laquelle commence à courir le délai pour la récolte des signatures et celle de son expiration, ainsi que le texte de l'article 105, al. 1 et 3 LEDP.

Le cas échéant, la demande de référendum doit être déposée au secrétariat communal de la Ville de Fribourg, dans un délai de trente jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au **lundi 23 janvier 2012**.

## **LE CONSEIL COMMUNAL**